FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 2 octobre 2012

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 6 septembre 2012

Membres présents :
Mesdames : Josette REFUTIN, Marie-Noëlle SIMON.
Mademoiselle : Elody MARCELIN.
Messieurs : Jean-François HOARAU, Jean-Marc RIZZO, Julien ROUCAIROL.

Membres représentés :
Mesdames Florence DUENAS et Catherine FRUTEAU par Madame Marie-Noëlle SIMON
Messieurs Taha BANGUI et Jean-Baptiste SEUBE par Madame Josette REFUTIN
Messieurs Yves CROISSANT et Nicolas MOREAU par Monsieur Jean-François HOARAU

Assistent à la séance :
Monsieur Pascal PUIG, Doyen
Monsieur Mathieu MAISONNEUVE, Vice-Doyen
Madame Martine MARIN, Responsable Administrative
Madame Eléonore CADOU, Assesseur
Monsieur David MARTEL, Assesseur

Le Conseil de Faculté se déroule sur le Site du Tampon sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.
Un point unique est inscrit à l'ordre du jour.

1 – LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2012-2013

Le Doyen remercie l'Administration pour la mise en place de la session de rattrapage qui s'est déroulée sans problème malgré les nombreuses difficultés.

Les modalités de contrôle des connaissances ont déjà été votées en Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. Mais lors du Conseil d'Administration, le Président a pris la décision, suite à une demande des étudiants, de repousser l'étude des modalités de contrôle des connaissances en septembre après les résultats de la session de rattrapage.

1.1. – MASTERS 2ème ANNEES : PROFESSIONNELS ET RECHERCHE

1.1.1. – Economie

Ingénierie Economique et Financière – Méthodes Quantitatives et Modélisation pour l'Entreprise – Développement Durable et Aménagement du Territoire

– Modalités de Contrôle des Connaissances votées à l'unanimité –

1.1.2. – Droit

- ***Territoires, Risques et Action Publique (T.R.A.P.)***

Les membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire ont souhaité que le mode d'évaluation soit précisé pour toutes les matières. Mais ce qui va de soi pour le niveau Licence risque d'être un frein pour le bon fonctionnement en M2.

L'Administration confirme qu'à ce jour il n'y a pas eu de problème dans l'application des modalités existantes et que bien au contraire trop de précisions pourraient nuire au bon fonctionnement des Masters. Il faut pouvoir s'adapter aux contraintes des intervenants extérieurs et notamment des missionnaires.

Julien ROUCAIROL :
L'article 2 des modalités prévoit la possibilité de sanctionner l'absentéisme par une interdiction de se présenter aux examens.
Julien ROUCAIROL est tout à fait d'accord pour pénaliser les étudiants absents sans motif valable mais il n'est pas possible d'interdire à un étudiant régulièrement inscrit administrativement de se présenter aux examens.

Mathieu MAISONNEUVE :
Il s'agit d'un M2 pour lequel les M.C.C. prévoient une obligation d'assiduité. Il est donc normal que l'absentéisme soit sanctionné. Il ne peut être accepté qu'un étudiant qui n'a pas respecté ses obligations puisse obtenir son diplôme.

Julien ROUCAIROL comprend les arguments de Monsieur MAISONNEUVE. Mais le principe du libre accès aux examens pour les étudiants inscrits administrativement doit être respecté.

Afin de trouver un terrain d'entente, le Doyen propose que ce point de règlement soit discuté avec les Directeurs de M2 pendant l'année à venir.

– Modalités de Contrôle des Connaissances des M2 Droit des Affaires ; Territoire, Risques et Actions Publiques ; Droit du Patrimoine – Droit Notarial votées, à l'unanimité –

1.2. – MASTER RELATIONS INTERNATIONALES : EUROPE – OCEAN INDIEN (M1 ET M2)

Il s'agit d'une adaptation portant sur quatre points et non de modifications fondamentales. Les étudiants en ont été informés lors de la réunion de rentrée.

- Jusqu'à présent les étudiants titulaires d'une Licence en Droit ou de son équivalent étaient dispensés de trois cours. L'équipe pédagogique pense que cette mesure nuit à l'intégration des étudiants et à la dynamique de groupe. Il est donc proposé que les étudiants suivent la totalité des cours et repassent les examens. Mais si la note obtenue est ≤ 10 l'étudiant à 10 sinon maintien de la note précédemment obtenue.

Elody MARCELIN redoute que cette mesure pénalise les salariés. Ce à quoi l'Administration répond que les emplois du temps du Master sont déjà aménagés en fonction des différentes contraintes.

- Possibilité de présenter un nouveau mémoire à la session 2.
- Le Conseil de Master sera désormais réduit aux deux enseignants-chercheurs faisant fonction de responsables pédagogiques qui en pratique sont les deux directeurs
- Les parcours Recherche et Professionnel sont fusionnés avec le maintien de la distinction entre rapport de stage et mémoire. La nature des épreuves est précisée sur les maquettes.

– Modalités de Contrôle des Connaissances du Master Relations Internationales : Europe – Océan Indien votées à l'unanimité –

↓ CERTIFICAT D'APTITUDE EN DROIT, ECONOMIE ET GESTON (C.A.D.E.G.)

– Modalités de Contrôle des Connaissances du C.A.D.E.G. votées à l'unanimité –

LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (L.A.P.)

– Modalités de Contrôle des Connaissances de la L.A.P. votées à l'unanimité –

1.3. – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSENCE EN LICENCE

Le Doyen rappelle que les modalités de contrôle des connaissances n'ont pas été votées par le Conseil d'Administration en juin en l'absence des résultats de la session de rattrapage.

En ce qui le concerne, dans l'hypothèse de mauvais résultats, le Doyen s'était engagé à remettre en place la deuxième session.

Martine MARIN donne lecture des résultats des trois niveaux de Licence sur les deux sites

SESSION 2						
Sites	**2010 - 2011**			**2011 - 2012**		
	Inscrits	***Reçus***	***%***	***Inscrits***	***Reçus***	***%***
Saint-Denis : L1 à L3 : Droit – Economie - A.E.S.	1 577	129	8,18	311	152	48,87
Le Tampon : L1 à L3 : Droit – Economie - A.E.S.	746	29	3,88	123	49	39,83

Pascal PUIG :
Au cours d'une réunion qui s'est tenue récemment, un étudiant a émis le souhait de ne pas remettre en cause la note plancher de 8, mais de rajouter la possibilité pour les autres étudiants de se porter volontaires pour passer une session de rattrapage sur la base de trois matières en 3 ou 4 heures.

Elody MARCELIN :
Il s'agit d'un souhait de l'U.N.E.F. Ce système a l'avantage de permettre de chiffrer les étudiants concernés et donc de faciliter l'organisation des épreuves. L'U.N.E.F. a transmis une demande au Président afin qu'un personnel supplémentaire vienne ponctuellement en aide à l'Administration de la Composante. La S.H.E. a déjà accepté le principe de cette session de rattrapage modifié. Monsieur LEROYER, le Directeur pourrait donner plus de précisions sur l'organisation qu'il envisage.

Martine MARIN :
Une réponse a été faite par l'Administration de la Composante au Vice-président du C.E.V.U. Nous n'avons pas besoin d'un personnel supplémentaire, mais de l'aide de la Direction des Services Informatiques pour la mise au point d'un outil qui permette de gérer de façon rationnelle et sécurisée cette nouvelle session de rattrapage.

En effet si la proposition de l'U.N.E.F. est retenue, le nombre d'étudiants volontaires risque d'être important et le choix des trois matières par semestre très diversifié. Il faut préciser que dans nos maquettes les U.E. sont constituées de plusieurs matières, contrairement à d'autres Composantes de l'Université.

La deuxième session 2011-2012 avec le seuil à 8 a demandé beaucoup de travail d'organisation aussi bien au niveau matériel qu'informatique et nous pouvons dire qu'elle s'est globalement bien déroulée. Mais une augmentation des effectifs concernés implique un appui informatique. De plus la gestion éclatée sur deux sites peut être à l'origine de problèmes. Il faut également être conscient que le calendrier 2012-2013 de la Composante devra être revu avec un allongement de la session 2.

La réponse faite à la proposition du Président ne concerne bien évidemment que les aspects administratifs et techniques de la réforme envisagée.

David MARTEL :

Au niveau pédagogique nous avons une session simplifiée au bénéfice de l'étudiant. Ouvrir cette session à des étudiants très moyens voir mauvais et leur permettre de valider par capitalisation des diplômes paraît difficilement envisageable.

Mathieu MAISONNEUVE :
Les étudiants boursiers peuvent également se porter volontaires par peur de perdre leur bourse et non pas par motivation.

Elody MARCELIN :
Le contrôle d'assiduité demandé par le C.R.O.U.S. s'effectue au premier semestre. Il est vrai qu'il y a un risque que ce contrôle soit étendu mais c'est à l'étudiant de prendre le risque s'il le veut. Il y a peu d'étudiants qui sont reçus à la session 2 avec une moyenne inférieure à 8 à la session 1. Mais même s'il n'y en a que un ou deux, il faut les prendre en compte. Un étudiant peut avoir des problèmes à la session 1, mais il a droit à une deuxième chance.

Jean-François HOARAU :
Avec le contrôle continu, les étudiants ont leur chance tout au long de l'année et le jury étudie les cas à problème, pour lesquels une procédure particulière a été prévue.

Eléonore CADOU ne voit pas d'avantages par rapport aux modalités précédentes, par contre les contraintes administratives ou informatiques sont lourdes.

David MARTEL :
La proposition mérite d'être discutée, mais l'argument qui vise les un ou deux étudiants rattrapés ne tient pas car avec la session de rattrapage on a considérablement augmenté le nombre d'admis. Il y a un risque de voir un mauvais étudiant capitaliser des U.E. grâce à des questions de cours.

Julien ROUCAIROL :
A la Faculté des Sciences et Technologie les sujets ont été très difficiles dans le but de ne pas brader les diplômes.

David MARTEL :
Les enseignants ne sont pas là pour sanctionner les étudiants, mais pour les former et les aider.

Avant de poursuivre le Doyen souhaite faire la synthèse des différents échanges.
Nous discutons sur une procédure que nous ne sommes pas certains de pouvoir mettre en place. L'élaboration de l'outil informatique est un préalable qui devra faire l'objet d'un engagement écrit.

Différents points ressortent de la discussion :

- Deux avantages :
  - Un virtuel :
    Permettre à un étudiant qui n'a a priori aucune chance de se rattraper de pouvoir le faire.
  - Un réel :
    Donner à un étudiant un coup de pouce grâce auquel il pourra valider une U.E. et ainsi obtenir un diplôme par capitalisation.

- Deux inconvénients :
  - La dévalorisation du diplôme : il sera possible de délivrer des Licences au rabais par capitalisation, ce qui va rejaillir sur l'ensemble de nos formations. Il faut avoir à l'esprit que l'Université est attaquée de toutes parts. Un article très récent du Monde traite de l'Université, qui suite à la mise en place du L.M.D. et de la capitalisation, brade ses diplômes
  - La dévalorisation des U.E. : un étudiant qui a très peu travaillé durant l'année va en travaillant pendant un laps de temps très court entre les deux sessions pouvoir valider une Unité d'Enseignement.

    La session 2 telle qu'elle a été conçue est faite pour donner un coup de pouce aux étudiants qui ont fait preuve de leur implication grâce à des examens allégés et à des sujets qui portent le plus souvent sur des questions de cours. Si l'on impose aux enseignants l'ouverture de la session de rattrapage aux

étudiants volontaires avec une moyenne annuelle inférieure à 8, il y a un risque de créer un effet pervers avec des sujets beaucoup plus difficiles et au final des résultats catastrophiques.

Jean-François HOARAU est membre des jurys de M2 et souligne que le cursus de l'étudiant en Licence est primordial pour une admission en Master 2.

Pascal PUIG :
Dans le but d'améliorer la session de rattrapage, deux propositions peuvent être faites :

1 → Maintien de la note obtenue à la session 1 si la note de la session 2 lui est inférieure. Ce qui permettrait également aux étudiants ayant choisi trois matières de n'en passer que deux sans être pénalisés.

2 → Allongement des épreuves de 3 à 4 H.

Julien ROUCAIROL :
Avec cette dernière mesure, les enseignants ne vont-ils pas être tentés d'accroître la difficulté des sujets ?

Le Doyen répond ne pas pouvoir s'engager au nom de ses collègues, mais a priori il n'y a pas de risque.

David MARTEL :
Un même sujet peut être traité en 1 H, 3 H ou même plusieurs années dans le cadre d'une thèse.

Pour Eléonore CADOU, il y a un risque de rupture d'égalité entre le temps dévolu aux étudiants qui ont choisi une ou plusieurs matières. Il ne faut pas favoriser le calcul stratégique.

Mathieu MAISONNEUVE :
En session 2, la mise en place de stratégie paraît normale.

Martine MARIN :
La grande majorité des critiques des étudiants porte sur le manque de temps dont ils ont disposé pour faire un des sujets et pour passer d'une matière à l'autre.

Julien ROUCAIROL propose un allongement de la durée de la session avec 2 H par matière et une épreuve par jour.

Eldoy MARCELIN :
Permettre aux étudiants de passer les épreuves choisies et de ne garder que la meilleure des notes n'est-ce pas aussi une façon de brader les diplômes ?

Pascal PUIG :
Préserver une note de session 1 qui a été méritée n'apparaît pas comme un cadeau. Mais si les représentants étudiants le souhaitent, ce point peut être supprimé.

Mathieu MAISONNEUVE :
Avec le maintien du seuil à 8, il n'y a p as de dévalorisation. Mais si ce seuil est supprimé il faut revoir toutes les modalités de la session de rattrapage.

Pascal PUIG :
Les sujets relèvent du choix pédagogique des enseignants. Les sujets qui ont été donnés à la session 2 étaient de vrais sujets de réflexion et on peut évaluer la capacité de réflexion d'un étudiant en 1 H d'écrit ou 15 minutes d'oral.

Le Doyen met au votre pour les filières L Droit – Economie – Administration Economique et Sociale et M1 Droit hors Relations Internationales : Europe- océan Indien le maintien de la session de rattrapage en l'état avec deux aménagements :

1 – La conservation de la meilleure des notes obtenues à la session 1 ou 2 pour les matières choisies.
2 – La durée de chacune des deux épreuves est portée de 3 H à 4 H.

Pour..... 8
Contre..... 2
Abstention..... 1

– Proposition adoptée –

Une réflexion va être engagée afin de faire de nouvelles propositions sur l'évolution des modalités de contrôle des connaissances. A titre d'exemple la prise en compte et le traitement des étudiants dont la moyenne est située entre 6 et 8.

Elody MARCELIN souhaite que le Conseil prenne l'engagement d'ouvrir une discussion sur la mise en place d'un système optionnel pour la session de rattrapage.

– Proposition rejetée à l'unanimité moins une voix pour et une abstention –

1.4. – C2i 1 EN ECONOMIE ET ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

La gestion du C2i est centralisée et ne dépend plus de la Composante. Les modalités de contrôle des connaissances relatives au C2i n'ont donc pas vocation à être intégrées dans les modalités de contrôle des connaissances de nos filières.

Yannick GEYNET, Responsable du C2i pour l'Université de La Réunion a été contacté sur ce point.

2 – QUESTIONS DIVERSES

2 .1. – SELECTION POUR L'ENTREE EN M2 (Julien ROUCAIROL)

Un étudiant avec un dossier très moyen a été retenu en M2 Droit Notarial. De très nombreux candidats non retenu se sont plaints d'autant plus que l'étudiant concerné se serait vanté d'avoir bénéficié d'un passe-droit.

David MARTEL :
Les candidatures sont très nombreuses avec notamment de très bons dossiers d'étudiants venant d'Universités Métropolitaines. Les étudiants postulent dans plusieurs universités. Ce qui entraîne de nombreux désistements et donc l'obligation de remonter très loin dans la liste complémentaire. Dans les critères retenus on trouve les mentions acquises en Licence et M1. Il s'agit de critères objectifs dans certains cas sans connaissance des résultats de M1 et donc sous réserve. Il n'y a absolument aucune influence politique ou autre.

Pascal PUIG :
Les critères de sélection sont publics car mentionnés dans le dossier de candidature.

Sont pris en compte :

- le cursus du candidat,
- les motivations,
- le projet professionnel.

Pour donner suite à la demande de Julien ROUCAIROL, la liste des étudiants retenus sur listes principale et complémentaire lui sera communiquée.

2 .2. – MAJOR DE PROMOTION : TERRITOIRES, RISQUES ET ACTION PUBLIQUE

Conformément à la convention signée avec Electricité de France (E.D.F.), un chèque d'un montant de 500 € est attribué au Major de promotion du M2 Territoires, Risques et Action Publique 2011-2012 : Mademoiselle Aurélie ETANG-SALÉ.

– Proposition votée à l'unanimité –

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H 45

La Secrétaire de Séance,

Martine MARIN

Le Doyen de la Faculté,

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Pr Pascal PUIG